

Bienvenue

DANS LES ÉCOLES D'ARVIÈRE-EN-VALROMEY



TPS-PS-MS-GS
**Ecole Maternelle
à Brénaz**



45, rue de l'École
Brénaz

01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY
04.79.87.54.12
ce.0010226r@ac-lyon.fr

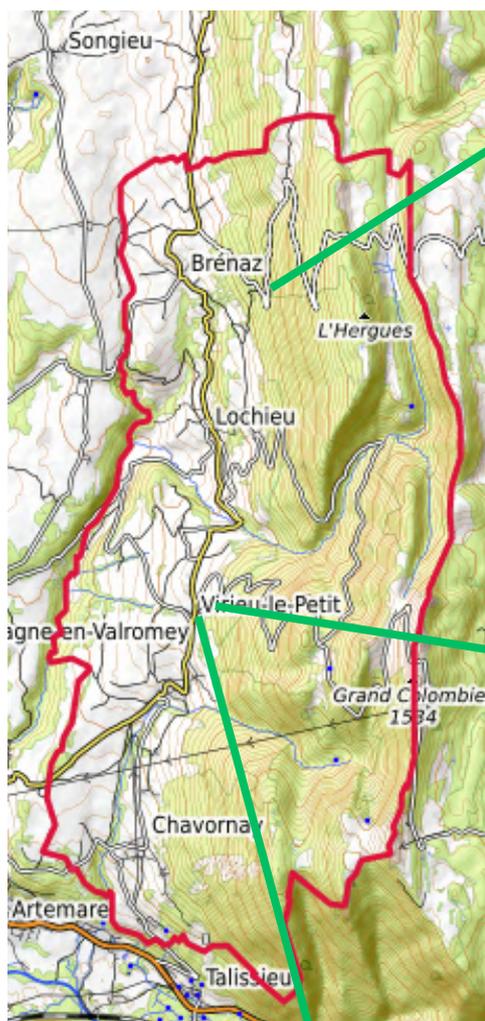
CP-CE1-CE2-CM1-CM2
**Ecole Élémentaire à
Virieu-le-Petit**



45A, rue de l'Église
Virieu-le-Petit

01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY
04.79.87.50.64
ce.0010225p@ac-lyon.fr

Présentation des écoles



École maternelle de Brénaz :

1 classe

Toutes Petites Sections - *Petites Sections* -
Moyennes Sections - *Grandes Sections*

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :
8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Les élèves peuvent arriver
de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45

A la sortie, les élèves sont confiés à leurs parents ou aux personnes mentionnées sur la feuille de renseignements distribuées en début d'année.

École élémentaire de Virieu-le-Petit :

2 classes

CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :
8h45 – 12h et 13h30 – 16h15

Les élèves peuvent arriver
de 8h35 à 8h45 et de 13h20 à 13h30

A la sortie, les élèves peuvent rentrer chez eux seuls.

Cantine et garderie à Virieu-le-Petit :

Les horaires de la garderie : de 7h à 8h35 et de 16h15 à 18h à Virieu-le-Petit.

- Gérées par la mairie d'Arrière-en-Valromey (04.79.87.62.61 ou 06.75.31.36.85).
- Inscriptions par mail : periscolaire@arriere-en-valromey.fr
- Tarif de la cantine : 5,45 € par repas, encadrement compris.
- Tarif de la garderie : 2 € de l'heure (fonctionnement par tranches de 30 minutes).
(Les tarifs sont susceptibles d'évoluer)

Le transport des élèves de l'école de Brénaz jusqu'à la cantine ainsi que le retour est assuré par la région.

Le transport des élèves (maison - école)

- Pris en charge par la région Auvergne Rhône-Alpes (pour l'instant, sans charge financière pour les familles).
- Horaires des points de ramassage consultables sur le site des transports de la Région : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/370-ain.htm>
- Vous devez inscrire votre enfant chaque année.

*Remarque : Pour les **Petites sections (3-4 ans)**, l'accès aux transports est possible dès le jour de la rentrée de septembre. Pour les **Toutes Petites Sections (2-3 ans)**, l'accès au transport scolaire n'est possible qu'à 3 ans révolus.*

Présentation de l'équipe éducative

ECOLE DE BRENAZ



Gwenn Charpiot

- Directrice
- Enseignante des TPS-PS-MS-GS, 3 jours par semaine



Edwige Caron

- Enseignante des TPS-PS-MS-GS, 1 jour par semaine



Laurence Fargette

- ATSEM des TPS-PS-MS-GS,

Prise en charge de la cantine et garderie pour les 2 écoles



Gaëlle Vuillermet

- Responsable administrative du périscolaire
- Animatrice périscolaire



Evangélie Kolios

- Animatrice périscolaire
- Agent d'entretien dans les 2 écoles

ECOLE DE VIRIEU-LE-PETIT



Laure Molinier

- Directrice
- Enseignante des CM1 - CM2



Anne-Laure Drapier

- Enseignante des CP - CE1 - CE2



Christine Martinal

- AESH



Clémentine Simon

- AESH



Guy Daret

- remplaçant rattaché à l'école (il peut prendre en charge des groupes d'élèves s'il est présent)



Mustapha Alilou

- assure la décharge de direction de Mme Molinier, 12 jours par an

A l'école, qui fait quoi ?

MAIRIE ET SIVOM

- Entretien des bâtiments (chauffage, sécurité, réparations)
- Achète les fournitures scolaires
- Gère et recrute l'ATSEM (Brénaz)
- Organise et finance la cantine et les services périscolaires
- Finance certains projets scolaires via le PEDT (Projet Educatif de Territoire)

É
C
O
L
E

ÉDUCATION NATIONALE

- Recrute et gère les enseignants et AESH
- Définit les programmes scolaires, consultables ici : <https://www.education.gouv.fr/programm-es-scolaires-41483>
- Organise des formations pour les enseignants
- Suit et accompagne les élèves à besoins spécifiques (RASED)
- Évalue les écoles et les enseignants

Directrice d'école

- Coordonne l'équipe enseignante
- Fait le lien entre l'école, la mairie et l'inspection académique
- S'occupe de la gestion administrative de l'école (inscriptions, dossiers, sécurité...)
- Etablit des relations avec les familles dans le cadre du parcours global de l'élève.

Professeur des écoles

- Prépare et met en œuvre les enseignements
- Évalue et réalise un suivi pédagogique
- Communique avec les familles
- Adapte son enseignement aux besoins spécifiques des élèves

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

- Aide à l'encadrement des apprentissages (ateliers, activités...) prévus par l'enseignant
- Accompagne les enfants (hygiène, autonomie, soutien affectif...)
- S'occupe de l'entretien et de la préparation du matériel scolaire

AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)

- Accompagne individuellement ou collectivement les élèves notifiés par la MDPH
- Soutien les apprentissages et la communication
- Aide à l'autonomie et à l'inclusion scolaire

Animatrice périscolaire

- Encadre et anime les activités éducatives et ludiques pendant la garderie et la cantine
- Veille à la sécurité et au bien-être des enfants

A qui m'adresser pour une demande concernant mon enfant ?

Directrice d'école

- Je veux inscrire mon enfant à l'école ou signaler un départ.
- Je souhaite que mon enfant prenne le transport scolaire.
- J'ai une question administrative (certificat de scolarité, dérogation...).
- Je signale un problème important lié à la sécurité ou au fonctionnement de l'école.

Brénaz : ce.0010226r@ac-lyon.fr
Virieu-le-Petit : ce.001225p@ac-lyon.fr

Enseignante de la classe

- Je veux signaler une absence (maladie, rendez-vous médical...).
- J'ai une question sur la vie de la classe (progrès, adaptation, matériel scolaire...).
- Mon enfant rencontre une difficulté d'apprentissage ou relationnelle.
- Je souhaite prendre rendez-vous pour un échange individuel.

Gwenn Charpiot : ce.0010226r@ac-lyon.fr
Anne-Laure Drapier : anne-laure.drapier@ac-Lyon.fr
Laure Molinier : ce.001225p@ac-lyon.fr

Le service périscolaire

- Je veux inscrire mon enfant à la cantine ou à la garderie (Gaëlle vous enverra une confirmation pour vous assurer de la prise en compte de inscription).
- Je veux modifier une inscription périscolaire (ajout ou annulation de repas, changement d'horaire...). **Je mets l'enseignante de mon enfant en copie, surtout pour l'école de Brénaz ou cela engendre des modifications dans les transports.**
- Je signale une absence à la cantine ou à la garderie.
- Mon enfant a un besoin spécifique en périscolaire (P.A.I., régime alimentaire, adaptation...).

periscolaire@arviere-en-valromey.fr

Les délégués de parents

- J'ai une question ou une proposition sur un projet d'école.
- Je souhaite soumettre une idée d'amélioration sur l'organisation générale (horaires scolaires, événements...).
- Je veux partager une difficulté collective rencontrée par plusieurs parents.
- J'aimerais mieux comprendre les décisions prises en conseil d'école.

Les coordonnées des parents délégués vous seront envoyées fin octobre.

Les parents ont des droits à l'école ...

Je découvre le fonctionnement de l'école :
je comprends les règles, les projets

Je fais connaissance avec les enseignants, je pose des questions.



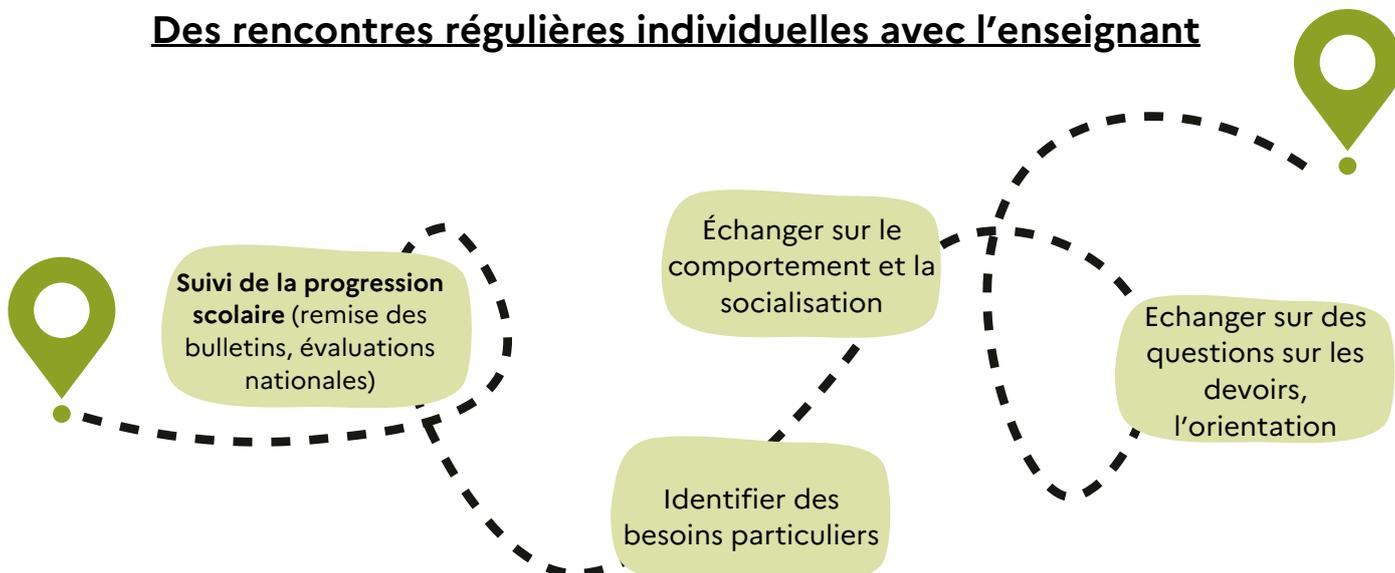
La réunion de rentrée

Je m'informe sur les attentes scolaires

Je m'implique dans la vie de l'école :
je suis informé des possibilités de participation

D'autres réunions collectives peuvent avoir lieu au cours de l'année en fonction des projets ou d'actions menées à l'école.

Des rencontres régulières individuelles avec l'enseignant



N'hésitez pas à solliciter l'enseignant de votre enfant lorsque vous avez des interrogations

La communication au quotidien

La communication se fait essentiellement par mail (donné en début d'année scolaire par l'enseignant de la classe de votre enfant).

Un carnet de liaison permet de signer les autorisations et justificatifs d'absence.

Le site internet de l'école regroupe les informations administratives principales :
<https://dgxy.link/ecolesarriere>



Un médiateur possible : le parent délégué

Certains parents hésitent à rencontrer les enseignants car ils ne se sentent pas à l'aise pour dialoguer. Dans des cas difficiles, les représentants de parents d'élèves sont là pour les accompagner, si la famille le souhaite.

Toute demande doit être entendue:



Pour toutes questions sur des troubles de la santé



Sur des événements affectifs importants



Sur le comportement et les goûts de l'enfant

... et aussi des devoirs.

L'exercice conjoint de l'autorité parentale

L'exercice conjoint de l'autorité parentale, ou coparentalité, est le régime de principe pour les parents, quelle que soit leur situation matrimoniale. L'exercice en commun de l'autorité parentale rend **chaque parent également responsable de la vie de l'enfant.**

Respecter le règlement intérieur et les règles de l'école

- Adopter des comportements respectueux envers tous (élèves, enseignants, personnels).
- Respecter les horaires, les consignes, et les équipements scolaires.
- Accompagner l'enfant dans l'application des règles pour l'aider à comprendre l'importance de la discipline et du vivre-ensemble.

Assurer l'assiduité scolaire

Toutes les absences des élèves doivent être justifiées. Les principales justifications sont d'ordre médical même si aucun certificat médical n'est exigé.

Les absences sont signalées par mail ou par téléphone avant 8h20 pour l'école de Brénaz et 8h35 pour l'école de Virieu-le-Petit.

Elles sont ensuite à justifier par écrit à l'aide des coupons que vous trouverez dans le carnet de liaison.

Suivre la scolarité

Etre au courant des résultats scolaires, signer les cahiers, livrets, évaluations...

Maintenir un dialogue constructif avec l'école

Le dialogue favorise une collaboration efficace et le bien-être de l'élève.

Santé



P.A.I

Un Plan d'Accueil Individualisé est établi à chaque rentrée scolaire pour les enfants ayant un traitement régulier pour une maladie chronique ou une allergie.

Aucun médicament (même de l'homéopathie) ne peut être donné à un enfant.



Un traitement ponctuel peut être donné à un enfant qu'à condition d'avoir une ordonnance.



Evitez de mettre votre enfant à l'école en cas de température, de suspicion de maladies contagieuses.

Soyez vigilant sur la propagation des poux et lentes : vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant, traitez (pensez également à la literie et aux voitures) le plus tôt possible et prévenez l'enseignant de votre enfant.



Nous vous invitons à réfléchir à un mode de garde au cas votre enfant serait malade ou s'il a été malade la nuit précédente.

En maternelle, en cas « d'accident » un change sera fourni à votre enfant, merci de bien penser à nous le rapporter le plus rapidement possible.

Pour les petites sections (et les moyennes sections en ayant besoin), nous vous conseillons de mettre dans le cartable un change complet. Les accidents étant plus fréquents, il est bien plus agréable pour eux de porter leurs propres vêtements.

Comment accompagner mon enfant dans sa scolarité ?

Cahiers et classeurs :

Lorsque votre enfant les ramène, prenez le temps de parcourir ses cahiers et classeurs. Ils reflètent son travail, ses progrès, et les projets réalisés en classe.

Consultez régulièrement vos mails:

ils contiennent des informations importantes sur la vie scolaire de votre enfant. N'hésitez pas à écrire aux enseignants pour poser vos questions ou partager vos préoccupations.

Consultez les évaluations et carnets de suivi :

Les évaluations, le livret scolaire ou le carnet de suivi permettent de suivre précisément les acquis de votre enfant.

Les devoirs :

Vérifiez les devoirs de votre enfant pour savoir ce qu'il apprend en classe. C'est aussi un bon moment pour l'accompagner et discuter de ses progrès.

Le cahier de vie numérique ou mur virtuel

Consultez régulièrement le cahier de vie numérique (Brénaz) ou le mur virtuel (Virieu). Vous y trouverez des photos, projets et informations sur le quotidien de l'école.

Accompagnez les sorties scolaires

C'est une façon de participer activement à la vie de l'école tout en partageant des moments enrichissants avec les élèves.



Comment m'impliquer au sein de l'école

Etre représentant des parents d'élèves

- Chaque parent peut être élu représentant de parents d'élèves
- Pour le conseil des écoles d'Arvière-en-Valromey, il y a 3 sièges de titulaires (puisque'il y a en tout 3 classes), et maximum 3 sièges de suppléants.
- Les élections ont lieu chaque année, début octobre. Dès le mois de septembre, les directrices font un appel aux candidatures par mail.

Qui siège au conseil d'école?

- **Les membres de droit : leurs voix comptent lorsqu'il y a un vote.**
 - Les directrices des écoles, qui président le conseil;
 - L'ensemble des enseignants affectés à l'école;
 - Le Maire de la commune;
 - L'adjoint municipal chargé des affaires scolaires;
 - L'Inspecteur de l'Education Nationale;
 - La Présidente du SIVOM du Valromey,
 - Les membres titulaires des représentants des parents d'élèves;
 - Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles.
- **Les membres consultatifs : leurs voix ne comptent pas lorsqu'il y a un vote.**
 - Les membres suppléants des représentants des parents d'élèves;
 - L'ATSEM
 - Les AESH
 - Les membres du périscolaire
 - Les membres du sou des écoles
 - Les enseignants du RASED
 - L'infirmière scolaire
 - Toute autre personne présente en fonction des besoins liés à l'ordre du jour.

Quel est le rôle du conseil d'école?

➤ **Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre.**

➤ **Il aborde les sujets suivants:**

- Il vote le règlement intérieur de l'école;
- Il vote le projet d'école.
- Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants :
 - Actions pédagogiques et éducatives
 - Utilisation des moyens alloués à l'école
 - Conditions d'intégration des enfants handicapés
 - Activités périscolaires
 - Restauration scolaire
 - Hygiène scolaire
 - Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
 - Rythme scolaire (avis consultatif)



Les services périscolaires



La garderie

Notre garderie est un mode d'accueil qui ne répond pas à la définition de l'accueil de loisirs périscolaires et qui ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ainsi, elle ne se caractérise pas par une diversité d'activités éducatives ou de loisirs. Les enfants accueillis peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement. La collectivité détermine librement les modalités d'encadrement.

Toutefois, des activités éducatives et ludiques sont proposées pendant le temps de garderie du matin et du soir. L'agent périscolaire ne fait pas l'aide aux devoirs.

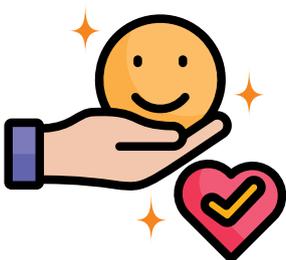
La garderie fonctionne tous les jours d'école à l'école de Virieu-le-Petit. Elle est ouverte le matin de 7h à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h.



La cantine

La cantine fonctionne tous les jours d'école. Elle se déroule à la salle des fêtes de Virieu-le-Petit dans la salle du bas. Les enfants sont pris en charge de 12h à 13h30, et se rendent à pied à la cantine accompagnés par les agents périscolaire.

Après le service de la cantine, les enfants ont environ 20 minutes pour se divertir à l'extérieur. En cas de mauvais temps, ils restent à l'intérieur pour pratiquer des activités de leurs choix (jeux libres, lecture, dessin, temps calme...)



Les agents périscolaires veillent à la sécurité et au bien-être des enfants.



Présentation de notre Sou des écoles

Le Sou des écoles d'Arvière-en-Valromey est une association loi 1901 à but non lucratif, créé en 1988, ayant pour objectif de financer les projets des écoles de Brénaz et Virieu-Le-Petit. Ainsi, le sou contribue financièrement aux interventions ou sorties scolaires, transports, spectacles, cadeaux du Père Noël, cours de piscine et aux voyages scolaires. Grâce au dynamisme du sou, les élèves ont la chance de pouvoir bénéficier de nombreuses activités ouvertes sur l'extérieur !

Afin de collecter des fonds, différents événements conviviaux sont organisés : concours de belote, vente de sapins de Noël, karaoké, chasse aux œufs, fête du four, buvettes... La publicité des manifestations est diffusée sur les réseaux sociaux, via l'application illiwap, par affichage public et par le biais des parents.

Le bureau est composé par un(e) président(e), un(e) trésorier(e) et un(e) secrétaire, chacun(e) doublé(e) par un(e) suppléant(e). Tous les membres sont des parents d'élève, bénévoles et volontaires, élus en **Assemblée Générale** pour l'année scolaire. Le bureau se réunit avant chaque manifestation, autour de mignardises et de boissons pour s'organiser : qui fait quoi, comment et quand. Chacun(e) peut livrer ses suggestions (nouveaux événements, améliorations...) et propose alors de consacrer un peu de temps selon ses disponibilités.

Le jour des manifestations, il faut du renfort ! Des parents sympathisants sont appelés à aider ponctuellement ou régulièrement les membres du bureau. Cela peut consister simplement à l'installation, au rangement, à la préparation culinaire ou à l'aide en buvette, sans contrainte horaire. Votre participation à la manifestation, sera toujours la bienvenue !

Pourquoi rejoindre le sou ? Il est important que se renouvellent les bonnes volontés afin d'apporter un nouveau dynamisme et de soulager les anciens. Si le sou disparaît, les écoles perdront son soutien financier, les futurs projets scolaires seront limités. **Aider le Sou**, c'est aussi pour vous l'occasion de faire plaisir aux enfants et contribuer à la vie de l'école, vous impliquer pour vos enfants, contribuer au dynamisme du village, rencontrer d'autres parents, partager un moment de convivialité et pour les nouveaux habitants, de faire des rencontres.

Retrouvez le Sou des écoles sur sa page Facebook

Contactez le par mail : soudesecolesarviereenvalromey@gmail.com

Et bien sûr, n'hésitez pas à discuter avec les membres du Sou !



Le jour de la rentrée

La rentrée des Toute Petite Section et Petite Section : une rentrée échelonnée possible

C'est la première rentrée pour votre enfant : il va vivre de nombreux événements, petits ou grands :

- Se séparer de vous, rencontrer de nouveaux camarades, entrer tout doucement en contact avec un nouvel environnement,
- Explorer la classe, s'engager dans des activités,
- Apprendre à partager l'espace, l'attention des adultes, les jeux, les histoires.

Nous proposons aux parents de petite section qui le peuvent, de venir à **9h30**, pour

permettre un accueil un peu plus serein des enfants.

Si cela n'est pas possible, vous pouvez bien évidemment venir dès 8h30 ou confier votre enfant aux transporteurs.

Vous pourrez prendre le temps de rester un peu avec votre enfant pour une séparation le plus en douceur possible pour vous et votre enfant.

La rentrée pour les élèves de moyenne section au CM2

Les horaires d'accueil sont les mêmes que d'habitude de la Moyenne Section au CM2 (8h20 à Brénaz, 8h35 à Virieu-le-Petit).



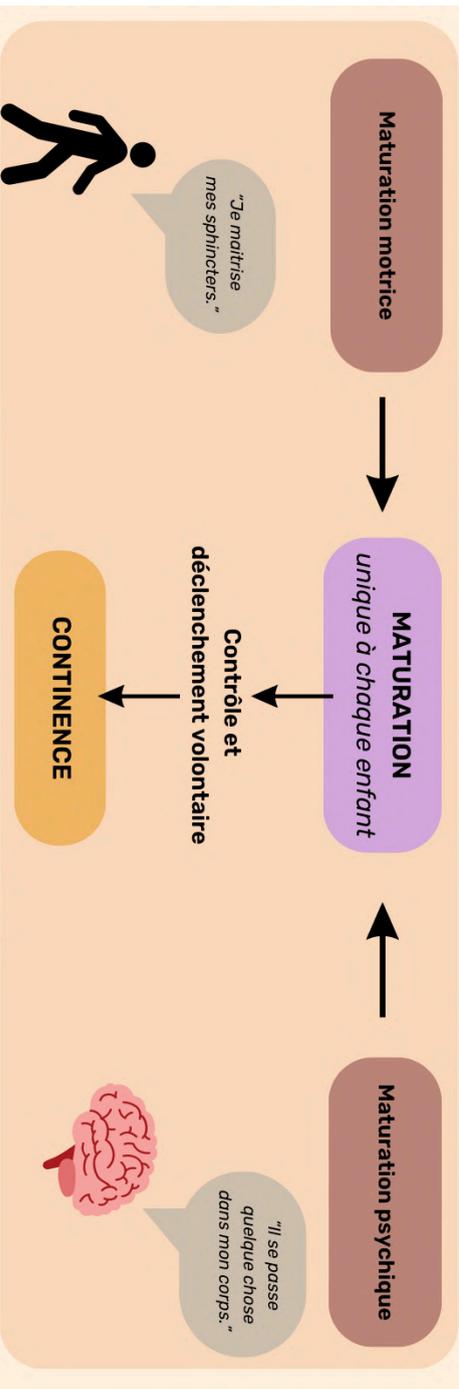
La continence : une étape du développement, pas un prérequis à la scolarisation

La continence désigne la capacité de l'enfant à contrôler ses sphincters, c'est-à-dire à être capable d'aller aux toilettes quand il en ressent le besoin. On préfère aujourd'hui ce terme à celui de « propreté », car il reflète mieux une étape naturelle du développement de l'enfant, variable d'un enfant à l'autre.

Conformément au Code de l'éducation, la continence n'est pas une condition préalable à la scolarisation, y compris pour la participation à la sieste.

Nous savons que ce sujet peut susciter des inquiétudes, mais soyez rassurés : dans la grande majorité des cas, tout se passe très bien. Les enfants acquièrent généralement rapidement la continence au contact du groupe et dans un environnement bienveillant. Pour faciliter les choses au quotidien, nous recommandons l'usage de couches-culottes, qui sont plus simples à gérer pour l'ATSEM et permettent à l'enfant de se sentir autonome et intégré au groupe, sans différence marquée.

Quelles sont les étapes de la maturation pour la continence? Quels sont les observables ?



Calendrier scolaire 2025-2026



Vacances scolaires 2025-2026

Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers

Rentrée	Jour de reprise : lundi 1er septembre 2025
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Jour de reprise : lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Jour de reprise : lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2026 Jour de reprise : lundi 23 février 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 4 avril 2026 Jour de reprise : lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 13 mai 2026 Jour de reprise : lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026

Fournitures scolaires

Le jour de la rentrée, l'école vous demandera de vérifier une fiche de renseignements et une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident), à jour de validité.

A l'école de Brénaz :

- Une paire de chaussons qui tient aux pieds
- Deux boîtes de mouchoirs
- Une gourde de taille raisonnable
- Pour la sieste (PS/MS) : un drap house, une couverture, un oreiller ou **un sac de couchage** .
- Un **petit** sac à dos ou un **petit** cartable de **taille raisonnable** mais pouvant contenir un cahier A5. **Attention par manque de place les cartables à roulettes ne sont pas admis.**
- Un **sac cabas ou grand sac plastique** pour rapporter le travail à la maison avant chaque vacances.

Pas de panique si tout n'est pas là le premier jour.

Le doudou est le bienvenu à l'école !

Merci de noter le matériel apporté au nom de votre enfant.



À l'école de Virieu-le-Petit :

- Une paire de chaussons qui tient aux pieds, de ce type :
Les chaussons qui ne tiennent pas aux pieds seront refusés.
- Une gourde,
- Une trousse avec, à l'intérieur un stylo bille (ou stylos effaçables de type frixion, à privilégier pour les CP) bleu, un vert, un rouge, un noir, un crayon de papier, un critérium pour la géométrie (pointe fine), une gomme, une règle (pas en plastique dit incassable, les enfants jouent avec et les graduations ne sont plus aux bonnes mesures ensuite), une équerre à partir du CE1), une paire de ciseaux.
- Feutres effaçables (type velleda) pour ardoise / (crayon gras à dispo en classe sinon)
- Colle en bâton
- Un compas (à partir du CE2) en métal de préférence. Si c'est un compas qui fonctionne avec un crayon, prévoir un crayon de papier spécialement pour le compas.
- Une autre trousse avec : crayons de couleurs, feutres, crayons gras pour ardoise
- Un agenda (plutôt qu'un cahier de textes).

Merci de noter tout le matériel apporté au nom de votre enfant (on retrouve chaque jour des crayons / stylos/ feutres égarés...).



Pas de stylos pastel ou fantaisie.

Les parents devront vérifier régulièrement le matériel de leurs enfants, et s'assurent que leur trousse est complète.

Pour les deux écoles, l'ensemble des autres fournitures (cahiers, livres, matériel d'art, etc...) est financé par la mairie d'Arvière-en-Valromey.